

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 62/I256 du 29/12/1982
/MMP.S.DGTFP.DFP.220249

Portant intégration et nomination de
Monsieur HBLDZ. Salomon dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture).

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 5/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des services Techniques ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
5/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198 du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/81/FP-BL du 26/3/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BL du 24/2/1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret
n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 5557/MEN/UMIG du 13/08/1981 ;
Vu la lettre n° 828/D.M.F du 28 Août 1982 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières transmettant le dos-
sier constitué par l'intéressé.

DECLARÉ :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du Décret n° 60/90 du 3/3/1960 et de l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13/8/1981 sus-visés, Monsieur M^r B. DE. Salomon né le 20 Mars 1952 à Kinanga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUNBI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 29 Décembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Élevage

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MITSION. .-

APPLICATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP.	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	1
D.G.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
	2